



Imprimerie Beger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

Plan d'aménagement détaillé (PAD)

« Nouveau quartier au centre de St-Germain »

Zone mixte publique et commerciale de St-Germain

Conformément aux dispositions de l'article 12 al. 4 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 23 juin 1979, à la modification partielle du PAZ et de RCCZ <<zone mixte publique et commerciale de St-Germain>> approuvée par l'assemblée primaire du 14 décembre 2015, aux prescriptions ressortant du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement de constructions et de zones (RCCZ) en vigueur de la commune de Savièse. L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique, durant 30 jours, le plan d'aménagement détaillé (PAD) « Nouveau quartier au centre de St-Germain » avec son règlement et les demandes d'allègement par rapport à l'OPB, coordonnées 2'593'230 / 1'122'080, concernant les parcelles n° 3716, 3718, 3771, 4169, 4892 et 4893, propriétés de la commune de Savièse.

Les documents relatifs au PAD peuvent être consultés auprès de l'administration communale, au bureau du chef de projet, pendant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être déposées par écrit, en 3 (trois) exemplaires, auprès de l'Administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Président

M. Dubuis

La Secrétaire

M.-N. Reynard